

CONTRAT LOCATION VÉLO **SAISON 2020**

Case postale 880, Contrecœur, Québec J0L 1C0

Web: www.dynamiks.ca

Facebook:https://www.facebook.com/ccdynamiks

Nom:		Prénom:			
Adresse :		App.:			
Ville :		Code postal: Date de naissance :			
Téléphone re	rés. : ()				
Cell : ())	Courriel:			
ENTRE :	Club cycliste Dynamiks de Contrecœur, compagnie légalement constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (#2430-8710), ayant adresse à la Case-Postale 880, Contrecœur, Québec J0L 1C0 ici représenté				
	par	, mandataire dûment autorisé.			
	Ainsi qu'il l'atteste en signant :				
	,	(Ci-après désignée le « Locateur »)			
ET:	MONSIEUR ou MADAME : Parent ou tuteur de :				
	Domicilié ou résidant au :				
1. LOCATION	Domicilié ou résidant au :	(Ci-après désigné le « Locataire »)			
_		(Ci-après désigné le « Locataire »)			
1.1. Le Locateur ci-après énd	ır loue, par la présente, au Locataire, le				
1.1. Le Locateur	ır loue, par la présente, au Locataire, le noncées.	(Ci-après désigné le « Locataire »)			
1.1. Le Locateur ci-après énd	r loue, par la présente, au Locataire, le noncées. Marque :	(Ci-après désigné le « Locataire ») vélo décrit ci-dessous, et accepte les modalités, conditions et stipulations du contrat de location,			
1.1. Le Locateur ci-après énd	ur loue, par la présente, au Locataire, le noncées. Marque : Modèle :	(Ci-après désigné le « Locataire ») vélo décrit ci-dessous, et accepte les modalités, conditions et stipulations du contrat de location,			
1.1. Le Locateur ci-après énd	nr loue, par la présente, au Locataire, le noncées. Marque : Modèle : Numéro de série :	(Ci-après désigné le « Locataire ») vélo décrit ci-dessous, et accepte les modalités, conditions et stipulations du contrat de location,			
1.1. Le Locateur ci-après énd	nr loue, par la présente, au Locataire, le noncées. Marque : Modèle : Numéro de série :	(Ci-après désigné le « Locataire ») vélo décrit ci-dessous, et accepte les modalités, conditions et stipulations du contrat de location,			
1.1. Le Locateur ci-après énd	nr loue, par la présente, au Locataire, le noncées. Marque : Modèle : Numéro de série :	(Ci-après désigné le « Locataire ») vélo décrit ci-dessous, et accepte les modalités, conditions et stipulations du contrat de location,			
1.1. Le Locateur ci-après énd 1.2.	Ir loue, par la présente, au Locataire, le noncées. Marque :	(Ci-après désigné le « Locataire ») vélo décrit ci-dessous, et accepte les modalités, conditions et stipulations du contrat de location,			
1.1. Le Locateur ci-après énd 1.2.	Ir loue, par la présente, au Locataire, le noncées. Marque :	(Ci-après désigné le « Locataire ») vélo décrit ci-dessous, et accepte les modalités, conditions et stipulations du contrat de location,			
1.1. Le Locateur ci-après énd 1.2. 2. TERMES 2.1. La présente 3. LOYER 3.1. Le Locataire	Ir loue, par la présente, au Locataire, le noncées. Marque : Modèle : Numéro de série : Couleur : Composantes : e location est consentie pour un terme	(Ci-après désigné le « Locataire ») vélo décrit ci-dessous, et accepte les modalités, conditions et stipulations du contrat de location,			

4.1.1. Le Locataire reconnaît avoir recu le vélo loué en bon état de fonctionnement;

une assurance de formule dite étendue valeur à neuf;

- 4.1.2. Le Locataire s'engage à maintenir le vélo en bon état, effectuer l'entretien nécessaire pour ce type de vélo et à effectuer toutes les réparations requises;
- 4.2. Le vélo loué est un vélo de route et, en conséquence, le Locataire s'engage à utiliser le vélo selon l'usage normal d'un vélo de compétition (exemple : l'utiliser uniquement sur des routes asphaltées);
- 4.3. Le Locataire reconnaît que le vélo a une valeur marchande entre 800\$ à 1 750\$ environ. Il s'engage à assurer le vélo contre toute perte en utilisant
- 4.4.1. Le locataire utilisateur de 1re année au Club (recrue) s'engage à faire au moins trois (3) courses ou activités locales et à assister à au moins cinq (5) entraînements du Locateur pour ainsi avoir droit au remboursement du dépôt;
- 4.4.2. Le locataire utilisateur de 2e année au Club s'engage à faire au moins trois (3) courses ou activités locales, à assister à au moins dix (10) entraînements du Locateur et à participer à au moins cinq (5) courses fédérées régies par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) afin d'avoir droit au dépôt de garantie.
- 4.5. À la fin du bail, le Locataire s'engage à remettre le vélo au Locateur à l'endroit que celui-ci lui désignera;
- 4.6. Le Locataire ne pourra apporter toute modification au vélo en changeant ses composantes ou autrement sans le consentement du Locateur;
- 4.7. Le Locataire ne pourra prêter, sous-louer ou autrement permettre l'utilisation du vélo à un tiers, et ce sans l'autorisation du Locateur;
- 4.8. Le Locataire s'engage, à ses frais, à faire la mise au point du vélo chez un détaillant de son choix en y attachant la preuve ou la facture lors de la remise du vélo au plus tard le 31 octobre 2020.
- 4.8.1 S'il le préfère, le locataire peut choisir de payer la somme de 75 \$ à la signature du contrat afin de couvrir les frais de la mise au point de fin de saison, qui serait alors sous la responsabilité du Club cyclistes Dynamiks.

5. RÉSILIATION DU BAIL

- 5.1. Le présent bail pourra être résilié par le Locateur dans les cas suivants :
- 5.1.1. Si le Locataire cesse d'être membre du Locateur; Avant la mi-saison (soit le 1er juillet 2020) un montant de 25,00 \$ sera remis en plus du dépôt de garantie. Après la mi-saison seul le dépôt de garantie sera remis. Dans les deux cas le dépôt de garantie lui sera remis aux conditions prévues aux articles 4.1 à 4.8.

6. PROLONGEMENT POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 6.1 Le présent bail peut être prolongé pour la période hivernale, soit du 1er novembre 2020 jusqu'au début de la prochaine saison (mars 2021), pour

- un loyer de 50,00 \$.
- 6.2 Les obligations du locataire demeurent les mêmes conditions, à l'exception de la remise du vélo. Ainsi, le locataire est tenu, dans toutes les circonstances, de fournir une preuve ou une facture démontrant la mise au point effectuée sur le vélo avant la fin du présent bail.

Je, soussigné(e), reconnais que la pratique du cyclisme de compétition comporte l'existence de dangers, de risques réels de blessures et d'accidents. Je déclare connaître la nature et l'étendue de ces dangers et de ces risques. J'accepte librement et volontairement de courir. Je déclare enfin avoir pris connaissance des règlements de sécurité et de m'y conformer.

20			
PROLONGEMENT HIVERNALE AU COÛT DE 50,00 \$:	Oui	Non	
OCATEUR Signature :	LOCATAIRE Signature:		

Règlement de renouvellement du contrat de location de vélo

Le renouvellement d'un nouveau contrat est sujet à la discrétion du Club et est conditionnel à l'inventaire disponible. Pour les vélos fournis à une nouvelle recrue lors de sa 1^{re} année au Club, l'athlète s'engage à participer activement aux activités organisées par le Club,

soit à trois (3) courses ou activités locales et à cinq (5) entraînements (tel qu'édicté à l'article 4.4 du contrat de location). Le Club ne promet, en aucun cas, que l'athlète puisse renouveler un contrat de location pour l'année consécutive au 1er contrat de location, lors de sa

2e année au Club. En cas de concurrence entre les athlètes faisant partie du Club pour la 2e année, certains facteurs influencent le choix de renouvellement du contrat la

- location de vélo. Il s'agit d'une liste non exhaustive de facteurs :
 - Inventaire disponible (grandeur de l'athlète vs grandeur du ou des vélos disponibles);
- Remise de la facture prouvant l'entretien et remise du vélo dans les délais dans la dernière saison;
 - Conditions du vélo à la remise;
 - Participations aux entraînements, activités locales, courses fédérées;
 - Bénévolat et présence du parent à l'appui du Club; Participation du jeune ou des parents aux activités de financement;

Respect des délais relatifs au contrat, notamment la remise;

Les athlètes qui sont à leur 3° année ou plus au Club sont, en principe, exclus du renouvellement de contrat de location de vélo. Le Club peut, à sa discrétion, renouveler un contrat de location avec un athlète à sa 3° ou plus année au Club selon la disponibilité.